

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 20 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 20 août 2019 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

**PRÉSENCES**

M. Jean-Philippe Bachand, président  
M. Robert Bureau  
M<sup>me</sup> Lisette Fréchette  
M<sup>me</sup> Annic Gingras  
M. Jean-Claude Gosselin  
M. Jérôme Guillot-Hurtubise  
M. Réjean Lacroix, vice-président  
M. Daniel Lavoie  
M. Stéphane Lépine  
M. Steve Pelletier  
M. Benoît Champagne (assermenté à 19 h 35)  
M<sup>me</sup> Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire  
M<sup>me</sup> Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles  
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives  
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines  
Josée Banville, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire  
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles  
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

**ABSENCE**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30**

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CC-2019-81 Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté en modifiant le titre du point 5.5 Délégation de pouvoirs – Engagement d'un coordonnateur par 5.5 Nomination d'une coordonnatrice au Service des ressources humaines et en avançant le point 5.7 avant le point 5.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2019**

CC-2019-82 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Lyne Beauchamp fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

**ASSERMENTATION D'UN COMMISSAIRE PARENT**

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chap. I-13.3), la directrice générale, reçoit le serment du commissaire parent élu.

M. Benoît Champagne prête serment.

**PRIORITÉS 2019-2020**

La directrice générale, Édith Pelletier, présente les priorités 2019-2020 en lien avec le PEVR 2018-2022 de la Commission scolaire des Sommets.

**COMITÉ DE TRAVAIL (pour septembre)**

La liste des comités de participation des commissaires est déposée en projet pour une décision à la séance du 17 septembre 2019.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS ET FORMULAIRE DE  
DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS**

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp rappelle les règles relatives aux conflits d'intérêts.

Conformément à l'article 175.4 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chap. I-13.3), la secrétaire générale demande aux commissaires de signer un formulaire de dénonciation d'intérêts.

La secrétaire générale rappelle les règles relatives à la confidentialité des renseignements nominatifs reçus des commissaires et recueille les renseignements nominatifs nécessaires à la charge de commissaire.

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* (L.R.Q., chap. A-2.1), la secrétaire générale demande aux commissaires l'autorisation de divulguer ou non les renseignements nominatifs.

**DEMANDE DE CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ POUR UNE  
DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT que Frédérick Audet est titulaire d'un poste de direction aux écoles Christ-Roi et Notre-Dame-de-l'Assomption ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de congé à traitement différé à 83,33 % du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022 avec prise de congé du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022 a été déposée pour des raisons personnelles

CC-2019-83

Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

D'octroyer à Frédérick Audet, directeur aux écoles Christ-Roi et Notre-Dame-de-l'Assomption, un congé à traitement différé à 83,33 % du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022 avec prise de congé du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE AU SERVICE DES  
RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT la démission de Julie Jutras, détentrice du poste de coordonnatrice au Service des ressources humaines ;

CC-2019-84

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE Mélissa Rancourt soit engagée à titre de coordonnatrice au Service des ressources humaines, en septembre 2019, à une date à confirmer.

Mélissa Rancourt sera sujette à une période de probation d'une année telle que prévoit la Politique de gestion des administrateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**NOMINATION DE DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la structure administrative des cadres et des directions d'établissement 2019-2020 au conseil des commissaires du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT le départ pour démission de Kathleen Harvey, directrice adjointe à l'école secondaire du Tournesol en date du 6 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que le poste de direction adjointe à l'école secondaire du Tournesol est devenu vacant en date du 6 juillet;

CONSIDÉRANT le départ pour démission d'Alexandre Néron, directeur de l'école primaire de la Passerelle en date du 5 août;

CONSIDÉRANT que suite à des mouvements de directions le poste de direction aux écoles Dominique-Savio et St-Barthélemy est devenu vacant;

CC-2019-85

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Jean-François Hamel soit nommé au poste de direction adjointe de l'école secondaire du Tournesol à compter du 5 août 2019. Jean-François Hamel sera sujet à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des cadres d'établissement;

QUE Brigitte Didier soit nommée au poste de direction des écoles primaire Dominique-Savio et St-Barthélemy à compter du 5 août 2019. Brigitte Didier sera sujette à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des cadres d'établissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**ORGANISATION SCOLAIRE**

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives, présente l'état de situation au regard de la clientèle scolaire et de l'organisation scolaire pour 2019-2020.

**HUIS CLOS À 20 h 15**

CC-2019-86

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos pour discuter d'une demande de révision de décision

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RETOUR EN ASSEMBLÉE PUBLIQUE À 20 h 33**

CC-2019-87

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à nouveau en assemblée publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION**

CONSIDÉRANT la demande de révision de décision en rapport au classement de l'élève A. L., qui a été effectuée par la mère en date du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que la mère a été convoquée à une rencontre avec le comité de révision de décision de la commission scolaire en date du 15 août 2019;

CONSIDÉRANT que ledit comité a donné la chance à la mère d'être entendue;

CONSIDÉRANT l'article 96,18 de la *Loi sur l'instruction publique* qui mentionne :

« Le directeur de l'école peut exceptionnellement, dans l'intérêt d'un élève qui n'a pas atteint les objectifs et maîtrisé les contenus notionnels obligatoires de l'enseignement primaire au terme de la période fixée par le régime pédagogique pour le passage obligatoire à l'enseignement secondaire, sur demande motivée des parents et selon les modalités déterminées par les règlements du ministre, admettre cet élève à l'enseignement primaire pour une année additionnelle, s'il existe des motifs raisonnables de croire que cette mesure est nécessaire pour faciliter son cheminement scolaire. »;

CONSIDÉRANT que cette mesure exceptionnelle n'est pas nécessaire pour la poursuite de son cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT que l'élève a réussi la majorité de ses matières de 5<sup>e</sup> année, malgré qu'il ait été absent 15% du temps scolaire;

CONSIDÉRANT que la direction et la titulaire ont évalué l'élève apte à continuer en 6<sup>e</sup> année;

CONSIDÉRANT que la direction et le titulaire ne recommandaient pas le redoublement, car les difficultés de l'enfant n'étaient pas reliées à sa capacité à apprendre, mais davantage à sa disponibilité aux apprentissages;

CONSIDÉRANT le fait que la situation de A.L. sera réévaluée à la fin de la 6<sup>e</sup> année, tel que prévu par la loi;

CONSIDÉRANT la réflexion menée par le comité de révision et sa recommandation;

CC-2019-88

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires maintienne la décision de la direction de ne pas faire redoubler l'élève A.L.;

QUE le conseil des commissaires recommande aux parents et à l'école de travailler ensemble pour apporter un soutien approprié aux besoins de l'enfant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**PLAN D'EFFECTIFS EHDAA – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente le plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur de l'adaptation scolaire, pour l'année scolaire 2019-2020;

CC-2019-89 Il est proposé par Benoît Champagne, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur de l'adaptation scolaire, de la Commission scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2019-2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2019-2020 ET RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT ANNUEL DE 2018-2019**

La directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente un projet concernant la majoration de 1 % de la rémunération des commissaires pour l'année 2019-2020, et ce, comme indiqué dans le décret 723-2019 du 3 juillet 2019.

CC-2019-90 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le projet de majoration de 1 % de la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020, et ce, comme indiqué dans le décret 723-2019 du 3 juillet 2019, tel que déposé dont ce qui suit

Montant de base par commissaire	*253.10 \$/période de paie
Présidence	*496.33 \$/période de paie
Vice-présidence	*124.06 \$/période de paie
Jetons de présence pour les réunions des comités	40 \$/réunion

*\*Notez que l'année scolaire 2019-2020 compte 262 jours au lieu de 260.*

QUE la distribution de l'excédent de la rémunération 2018-2019 soit répartie entre les commissaires au prorata du nombre de présences aux séances régulières et ajournées du conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**ABOLITION DE POSTES RÉGULIERS – PERSONNEL PROFESSIONNEL**

ATTENDU que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente la proposition d'abolition de deux postes réguliers de la catégorie du personnel professionnel ;

CONSIDÉRANT que Guylaine Ducharme, détentrice du poste régulier à temps complet (100 %) de psychologue au Service des ressources éducatives prendra sa retraite le 31 août prochain;

CONSIDÉRANT l'analyse en cours des besoins en matière de services à rendre ;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CC-2019-91 Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la résolution d'abolir le poste régulier de psychologue à temps complet (100 %) au Service des ressources éducatives ainsi que le poste régulier de psychologue à temps partiel (60 %) au Service des ressources éducatives, et ce, à compter du 31 août 2019.

Puisque le plan d'effectifs du personnel professionnel de l'année scolaire 2019-2020 a été adopté le 21 mai 2019 (CC-2019-54), ces abolitions de postes se refléteront sur le plan d'effectifs de l'année scolaire 2020-2021 lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CRÉATION DE POSTES RÉGULIERS – PERSONNEL  
PROFESSIONNEL**

ATTENDU que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente une proposition de création de deux postes réguliers aux effectifs du personnel professionnel ;

CC-2019-92 Il est proposé par Stéphane Lépine, commissaire et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la résolution de créer deux postes réguliers de psychologue à temps complet de 80 % au Service des ressources éducatives, et ce, à compter du 31 août 2019.

Puisque le plan d'effectifs du personnel professionnel de l'année scolaire 2019-2020 a été adopté le 21 mai 2019 (CC-2019-54), ces créations de postes se refléteront sur le plan d'effectifs de l'année scolaire 2020-2021 lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PROCÉDURE RELATIVE À LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES  
PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION  
OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT PUBLIC**

Considérant la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, adoptée le 1er décembre 2017 ;

Considérant que cette loi modifie entre autres la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

Considérant que le nouvel article 21.0.3 de la LCOP, qui est entré en vigueur le 25 mai 2019, impose à un organisme public visé par cette dernière de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public ;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CC-2019-93 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire et résolu :

D'adopter la procédure relative à la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public.

QUE la procédure entre en vigueur le 20 août 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### **CORRESPONDANCE**

Dépôt d'une lettre datée du 30 juin 2019 concernant la démission d'Hélène Ménard, à titre de commissaire parent EHDAA. La démission est effective en date du 5 juillet 2019.

### **COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Le président rencontrera la table des maires de la MRC de Memphrémagog en compagnie des autres présidents des commissions scolaires de la région.

### **COMMUNICATION DES COMITÉS**

Le comité de parents s'est réuni afin de nommer Benoît Champagne comme commissaire parent EHDAA.

### **COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale informe les commissaires de l'état de situation en lien avec le retard des travaux à l'école St-Pie-X. Elle précise toutes les mesures mises en place pour les élèves et les parents.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE À 21 h 30**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2019-094 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Le président

---

La secrétaire générale